



**BUREAU
VERITAS**

Bureau VERITAS
8 Avenue de Bourgogne
95310 Saint-Ouen L'Aumone

tolplex

TOLPLEX SARL
9 boulevard du Général De Gaulle
BP43 - 06 341 La Trinité

ATTESTATION 1200J / TETRAGLAS® PC Cobacier 1004

Des essais de choc mou de 1200 Joules sur plaques **TETRAGLAS® Polycarbonate en épaisseur 10/10^{ème}** nominal de profil **Cobacier 1004** ont été réalisés le 25 octobre 2021, en l'usine de TETRAGLAS de Comines (FRANCE-dept59), en présence du bureau Veritas pour la supervision, suivant la méthodologie de la norme XP P38-507 d'avril 2000.

Les chocs de 1200 Joules ont été effectués par chute d'une hauteur de 2,40 m d'un sac normalisé sphéroconique de choc mou de 50 Kg (M50) conforme à la norme NF P 08-301 d'avril 1991.

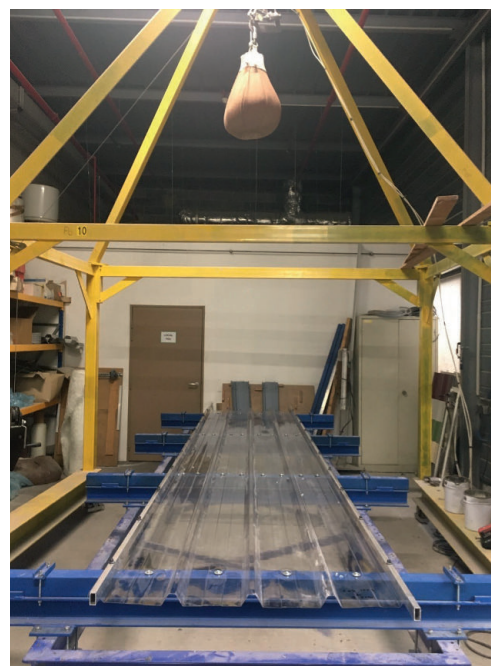
La portée retenue pour les essais est égale à 1m 50.

Descriptif de montage

Les essais ont été réalisés sur des plaques **TETRAGLAS® PC Cobacier 1004 10/10^{ème}** d'une longueur de 5.00 m pour la mise en œuvre 1200 Joules, selon les modalités de pose ci-dessous :

- La plaque testée est posée sur 4 appuis (3 travées de 1.5m)
- La zone testée est la travée du milieu
- 2 fixations par plage à l'aide de vis auto-taraudeuses \varnothing 5.5 x 19 complétées d'une rondelle \varnothing 30 x 6.5
- Longitudinalement la plaque est raccordée de part et d'autre à une barre en aluminium section 20*40 épaisseur 2,5 mm afin de simuler le raccordement au bac acier
- Couturage longitudinal sur ces 2 barres en alu tous les 50 cm à l'aide d'une vis auto-taraudeuses \varnothing 6.3 x 20 complétées d'une rondelle \varnothing 16 x 6.5

Photo de montage



Résultats

Le compte rendu détaillé des essais fait l'objet du rapport VERITAS n° 12226782-1B.

Les plaques **TETRAGLAS® PC Cobacier 1004 10/10^{ème}** ont subi avec succès les 3 essais consécutifs de résistance au choc de 1200 Joules.

Les résultats ne suppriment en rien les spécifications techniques de portées précisées sur les fiches techniques spécifiques à chaque plaque **TETRAGLAS® PC** avec les conditions d'utilisation définies par la réglementation locale en vigueur.

Fait à Comines

Le 05 / 11 / 2021